



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001580 du 12 avril 2024

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE, Mme Sophie PACARY,

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2024 :

Le Conseil municipal,

- Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1580-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001581 du 12 avril 2024

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Vote du Budget Primitif Ville 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

1. Vote du Budget Primitif ville 2024 :

Après lecture du budget primitif 2024 de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer, présenté par M. Rémi LERQUIER, adjoint aux finances et du suivi du budget,

Vu la présentation en commission des finances et du suivi du budget du 25 mars 2024,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget 2024, par chapitre, qui se décompose comme suit : BUDGET PRINCIPAL (tableau en annexe)
 - Section de fonctionnement
Total dépenses et recettes 9 970 000.00 euros
 - Section d'investissement
Total dépenses et recettes 5 128 000.00 euros

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (2 abstentions : M. Dominique TAILLEBOIS ET Mme Annick GRINGORE)

- Adopte le budget 2024, par chapitre, qui se décompose comme suit : BUDGET PRINCIPAL (tableau en annexe)
 - Section de fonctionnement
Total dépenses et recettes 9 970 000.00 euros
 - Section d'investissement
Total dépenses et recettes 5 128 000.00 euros

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1581-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001582 du 12 avril 2024**

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Vote du budget Primitif Le Moulin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERIQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERIQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

2. Vote du Budget Primitif Le Moulin 2024 :

Après lecture du budget primitif 2024 du Moulin de Saint-Pair-sur-Mer, présenté par M. Rémi LERIQUIER, adjoint aux finances et du suivi du budget,

Vu la présentation en commission des finances et du suivi du budget du 25 mars 2024,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget 2024, qui se décompose comme suit : BUDGET ANNEXE LE MOULIN (tableau en annexe)

○ Section de fonctionnement	
Total dépenses et recettes	573 123 euros
○ Section d'investissement	
Total dépenses et recettes	567 055 euros

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1582-DE



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Adopte le budget 2024, qui se décompose comme suit : BUDGET ANNEXE LE MOULIN
(tableau en annexe)

○ Section de fonctionnement	
Total dépenses et recettes	573 123 euros
○ Section d'investissement	
Total dépenses et recettes	567 055 euros

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaig LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1582-DE

Berser
Levrault

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	400 000,00 €	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	6 068,00 €
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	50 055,00 €					
605	011	travaux	voirie, VRD,..	117 000,00 €	7083		Locations diverses		
608	011	frais accessoires	Frais financiers	5 000,00 €	7473		Subvention du département		
658	65	dépenses diverses	Création BP BL	1 068,00 €	774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
6611	66	intérêts emprunt							
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial		7133	042	variation des en cours	intégration stock final	567 055,00 €
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial		71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes						
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00 €	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00 €
TOTAL				573 123,00 €	TOTAL				573 123,00 €

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription Emprunt	567 055,00 €
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune		1687	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains	400 000,00 €	3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes	50 055,00 €	3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	117 000,00 €	3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	0,00 €	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	0,00 €
TOTAL				567 055,00 €	TOTAL				567 055,00 €

EQUILIBRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001583 du 12 avril 2024

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Attribution de subventions 2024 aux associations

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

3. Attribution de subventions 2024 aux associations :

Chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions aux associations.

Après, présentation le 25 mars 2024, en commission des finances et du suivi du budget par M. LERQUIER, adjoint aux finances et suivi du budget.

Madame LE SAINT, 1^{ère} Adjointe, propose, qu'au vu des besoins en 2023 des associations, de leurs réalisations, prestations ou résultats 2023, de leur situation financière, les attributions 2024 concernant :

- Les associations Saint-Pairaises,
- Les ateliers périscolaires,
- Les associations extérieures,

Soient attribuées selon les tableaux joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-001583-DE



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Octroie des subventions 2024 aux associations Saint-Pairaises, les ateliers périscolaires et les associations extérieures selon le tableau en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaig LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-001583-DE



ATTRIBUTION ASSOCIATIONS SAINT-PAIR SUR MER

Montant subvention voté au BP 2024 (Hors EPIC et CCAS):

Voté au Conseil

159 980,00 €

Désignation	Retour Dossier	Présidents (es)	ACTIVITE	ADHERENTS			Montant des Adhésions		Licence	Salariés	Compte résultat 2023					Trésorie :								
				Total	H Commune	Commune	- 18 ans	+ 18 ans			RIB	CA	2023	2024			Dépenses	Recettes	Compte courant	Epargne	caisse			
USSP <i>Subvention</i>	X	A,Rioult	Football	78	66	12	150,00 €	150,00 €					10 000,00 €	2 000,00 €	Pas de montant	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	98 776,00 €	91 892,00 €	10 468,43 €	2 754,90 €		
SAINT PAIR BRICQUEVILLE TENNIS DE TABLE <i>Aide emploi</i> <i>Subvention exceptionnelle</i> <i>Subvention CASINO</i>	X	J.Canuet	Tennis de Table	84	65	19	65,00 €	180,00 €		2 ANIMATEURS X 28 H			5 000,00 €	5 000,00 €	14 625,00 €	14 625,00 €	14 625,00 €	14 625,00 €						
ESPACE RANDO	X	Maison Nicole	Randonnée	192	90	102		10,00 €			X	X	250,00 €		250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €			3 212,24 €	2 316,51 €	213,31 €	
LES SITELLES	X	C.LEGRAND	Gymnastique	111	39	72	115 € et 27,50 €		1 3h/s et 2 1h/s				200,00 €		300,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	10 103,98 €	12 545,02 €	6 367,53 €	9 276,58 €		
LA PETANQUE SAINT PAIRAISE <i>Subvention CASINO</i> <i>Pétanque Prix Ville</i>	X	L.Charles	Pétanque	69	14	55	20 € et 35 €						100,00 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	17 278,24 €	14 271,36 €	3 587,75 €	8 401,32 €		
LA SAINT PAIRAISE	X	G.Desmeules	Paroisse	93	27	66	10,00 €	10,00 €					400,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €						
SCRABBLE	X	F.Raulin	Scrabble	19	17	2		30,00 €	40,00 €				350,00 €		350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	36 010,00 €	29 383,00 €	55 489,00 €			
KAIRON AMITIE	X	Courault M	Relationnel	260	73	187		17,00 €					100,00 €		Pas de montant	100,00 €	100,00 €	100,00 €				5 033,30 €	46,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	X	G.Barbet	Cérémonies	31	2	29		10,00 €					300,00 €		500,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	32 946,59 €	34 972,01 €				
COMITE JUMELAGE	X	A desremeaux	Jumelage	54	8	46		15,00 €					310,00 €		350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	977,15 €	730,00 €	654,07 €	3 733,65 €		
ST PAIR MODERN'JAZZ		M.Tapin	Danse										2 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	12 124,91 €	8 558,00 €	4 625,46 €	10 709,18 €		
QI GONG	X	F.Chakiri	Relax-Danse	120	71	49		137,00 €					250,00 €											
ESPACE THEATRE <i>Aide aux spectacles</i>		FERREIRA N	Théâtre										1 pour 5,40 H/semaine							22 777,48 €	18 438,37 €	2 061,73 €	17 697,12 €	
OMBRES et LUMIERES	X	V.Senlanne	Dessins/Peintures	6	4	2		10,00 €					100,00 €		Pas de montant	100,00 €	100,00 €	100,00 €	221,27 €	200,00 €	13,11 €	- €		
BRIDGE	X	G.Roussel	Bridge	203	166	37		23 € et 37 €							Pas de montant				40 686,68 €	45 800,00 €	4 089,00 €	24 000,00 €		
ST PAIR VIVUM <i>Aide exeptionnelle</i>	X	Petitgas L	Patrimoine	76	15	61		410 € et 130 €					200,00 €		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	2 267,38 €	1 655,00 €	1 188,30 €	2 507,71 €		
AMICALE PERSONNEL	X	L.BONAMY	Amicale perso	202	86	116		14,00 €					12 000,00 €		11 650,00 €	11 650,00 €	11 650,00 €	11 650,00 €	14 681,35 €	13 795,83 €	220,97 €	1 826,69 €	44,78 €	
TENNIS CLUB <i>Subvention</i>	X	C.Rouellé	Tennis	206	156	50		De 32 € à 72 €					38 000,00 €	5 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	143 110,00 €	45 517,00 €	6 140,68 €	29 171,56 €	100,00 €	
SLC	X	M.Dujardin	Char carnaval	33	17	16		55,00 €					3 000,00 €		Mise à dispo	47 000,00 €	47 000,00 €	47 000,00 €						
CIGALE DO BRAZIL <i>Subvention CASINO</i> <i>Aide exeptionnelle spectacle</i>		B.Lepoittevin	Musique										200,00 €		Pas de montant	100,00 €	100,00 €	100,00 €	3 550,00 €	3 731,00 €	1 001,43 €	1 016,32 €		
LA RECRE 5€ * 91 Mat et 170 Pa	X	Fournier S	Parents d élèves										500,00 €											
SAINT-PAIR JARDINE		G JOUIS											1 6h/s											
RAFALE FORCE 8 <i>Subvention exeptionnelle</i>	X	C BRATEAU		22	17	5		67 € et 95 €					1 295,00 €		1 305,00 €	1 305,00 €	1 305,00 €	1 305,00 €	9 605,82 €	8 913,09 €				
COEFF JAZZ	X	GOURNEL	Musique	10	5	5		15,00 €					200,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 452,77 €	3 610,00 €	2 726,64 €	999,06 €		
Amicale des chasseurs	X	Letourneur JC	Chasse	41	5	36		130 € et 180 €					1 000,00 €		2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 532,55 €	4 515,00 €	4 331,15 €			
Brume		Binet Félix											200,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	5 900,00 €	6 000,00 €	863,76 €	2 448,92 €		
Au fil des Arts		M,Wille	Culturel										500,00 €											
USEP	X	M.POTEL		6	5	1		21,00 €							150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	908,72 €	701,74 €				
Shotokan karate do Sept 2019		M.Marmieysse	Karaté																					
OFFICE CULTUREL <i>Subvention</i>																								
CCAS St PAIR																								
Total des associations St Pairs :											0,00 €	0,00 €			12 000,00 €	149 930,00 €	159 980,00 €	159 980,00 €						
Total Office et CCAS :															359 000,00 €	359 000,00 €	359 000,00 €	359 000,00 €						
Total général :											0,00 €	0,00 €			125 000,00 €	Mise à dispo	63 700,00 €	63 700,00 €	63 700,00 €					
Total Office et CCAS :											0,00 €	0,00 €				130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €						
Total général :											0,00 €	0,00 €			12 000,00 €	702 630,00 €	712 680,00 €	712 680,00 €						

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-001583-DE



ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2024

								2024		
		DEMANDE ENVOYEE 17/01/2024	RIB	C.A 2023	BP 2024	COURRIER DEMANDE	2023	DEMANDES	PROPOSE	Voté en CM du 12/04/2024
1	Comité de Carnaval	X	X	X	X	X	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
2	Harmonie Cap Lihou	X	X	X	X	X	2 000,00 €	Pas de montant	2 000,00 €	2 000,00 €
3	Horizon Vertical						2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
4	Bibliothèque pédagogique Granville	X	X	X	X	X	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
5	ESCH	X	X	X	X	X		Pas de montant		
6										
7										
8										
9										
10										
						TOTAL ==>		7 100,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID : 050-215005323-20240412-001583-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-001583-DE



ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2024

Aide à la pratique sportive des jeunes - 18 ans Saint Pairais 15€ / Jeune

											2024		
	DEMANDE ENVOYEE 17/01/2024	RIB	RELEVÉ COMPTE	RELEVÉ EPARGNE	Liste des sportifs	C.A 2023	BP 2024	COURRIER DEMANDE	2022	2023	Nombre de jeunes	Demandes	Voté en CM du 12/04/2024
1	Archers Donvillais	X			Pas de Saintpairais				15,00 €	15,00 €	0		- €
2	Athlétic Club												- €
3	Horizon Vertical	X									17	255,00 €	255,00 €
4	Basket Club								150,00 €				- €
5	Golf Granville												- €
6	Hand Ball								645,00 €				- €
7	Judo Club	X							45,00 €	15,00 €	4	60,00 €	60,00 €
8	Karaté Kai	X							30,00 €	45,00 €	4	60,00 €	60,00 €
9	Rugby Club								135,00 €	135,00 €			- €
10	water polo	X							450,00 €		21	315,00 €	315,00 €
TOTAL ==>									1 020,00 €	660,00 €	46	690,00 €	690,00 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001584 du 12 avril 2024**

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Comptabilisation de la provision EHPAD pour gros travaux et réparations

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

4. Comptabilisation de la provision EHPAD pour gros travaux et réparations :

Parmi les principes généraux de la comptabilité, le principe prudentiel implique de prévoir dans les dépenses de fonctionnement, la passation de provisions destinées à couvrir les dépenses relatives aux travaux et réparations nécessaires d'un bâtiment.

Lors de la préparation budgétaire 2024 la Commune de Saint Pair sur mer s'est engagée à provisionner un montant annuel de 60 000 euros afin de faire face aux gros travaux et réparations concernant l'EHPAD.

Il est donc proposé au conseil municipal de constituer une provision pour grosses réparations et travaux à hauteur de 60 000 euros concernant l'EHPAD.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1584-DE



Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2024 de la Commune de Saint Pair sur mer, l'écriture comptable sera la suivante :

Dépense de fonctionnement : Chapitre 68 Imputation 6816 montant 60 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Adopte l'écriture comptable suivante :

Dépense de fonctionnement : Chapitre 68 Imputation 6816 montant 60 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,



Annaig LE JOSSIC

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1584-DE

Berger
Levrault



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001585 du 12 avril 2024**

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

5. Mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) 2024 :

Par délibération n°1381 du 25 mars 2022, le conseil municipal a adopté la création d'une autorisation de programme pour les différents travaux prévus :

- AP/CP N°1 : Travaux de la mairie
- AP/CP N°2 : Construction M2 A
- AP/CP N°3 : Travaux centre bourg et Place Marland
- AP/CP N°4 : Travaux du Bourg de Kairon

La procédure des autorisations de programme permet la gestion pluriannuelle des investissements, elle se compose :

-AP: qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peut être révisées à tout moment par délibération ;

- CP : qui constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Voir tableau annexé à la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la mise à jour de AP/CP pour l'année 2024,
- De donner tous pouvoirs à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (1 contre : Mme Annick GRINGORE)

- Valide la mise à jour de AP/CP pour l'année 2024,
- Donne tous pouvoirs à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1585-DE



Tableau mise à jour 2024 AP/CP									
	Groupe AP-AE	Exercice	Mt Voté AP	Mt Affecté AP	Mt Echeance AP	Montant Mandaté	Montant restant AP	Montant voté 2024	
AP/CP N°1 travaux Mairie	AP-2022 - 001	Avant 2024	851 000,00 €	851 000,00 €	513 070,34 €	513 070,34 €			
	AP-2022 - 001	2024		0,00 €	337 929,66 €		337 929,66 €		337 929,66 €
AP/CP N°2 MZA	AP-2022 - 002	Avant 2024	3 550 000,00 €	3 500 000,00 €	10 309,46 €	10 309,46 €			
	AP-2022 - 002	2024	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €			
	AP-2022 - 002	2025	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €			
	AP-2022 - 002	2026	0,00 €	0,00 €	1 489 690,54 €	0,00 €			
AP/CP N°3 Place Marland	AP-2022 - 003	Avant 2024	936 000,00 €	936 000,00 €	854 012,80 €	854 012,80 €			
	AP-2022 - 003	2024	0,00 €	0,00 €	81 987,20 €	0,00 €	81 987,20 €		81 987,20 €
AP/CP N°4 Bourg de Kairon	AP-2022 - 004	Avant 2024	714 000,00 €	714 000,00 €	410 292,30 €	410 292,30 €			
	AP-2022 - 004	2024	0,00 €	0,00 €	303 707,70 €		303 707,70 €		303 707,70 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001586 du 12 avril 2024

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 18/04/2024 et que la convocation avait été envoyée le 26/03/2024.

Objet :

Vote du taux de la Taxe Habitation pour l'année 2024 avec modification de la délibération n° 1574 du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LE SAINT, M. Rémi LERQUIER, Mme Marlène LEBASLE, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Thomas DI MAMBRO, M. Jérémy DURIER, Mme Christelle LEPROVOST, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, Mme Annie ROUMY, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : Mme Annaïg LE JOSSIC donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à M. Rémi LERQUIER (2ème adjoint), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Clélia JARNIER donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), M. Walter LEBOURG donne pouvoir à M. Alain CHARBONNEL (Conseiller délégué), Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Dominique TAILLEBOIS donne pouvoir à Mme Sylvie GATE (Conseillère Municipale)

Etaient absents : M. Gilles TOURMENTE

Secrétaire de séance : M. Alain CHARBONNEL

6. Vote du taux de la Taxe Habitation pour l'année 2024 avec modification de la délibération n° 1574 du 15 mars 2024

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir le taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de le porter à :

TH : 13.61 % (taux voté en 2019)

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1586-DE



Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- De maintenir le taux d'imposition pour l'année 2024 de 13.61 % comme voté en 2019.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Maintient le taux d'imposition pour l'année 2024 de 13.61 % comme voté en 2019

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaig LE JOSSE



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 050-215005323-20240412-1586-DE

Berser
Levraut

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 213 395	46,67	112,35	7 615 000	3 553 921	46.67	3 553 921
Taxe foncière non bâties (TFNB)	200 053	32,64	117,00	211 500	69 034	32.64	69 034
Taxe d'habitation (TH)	4 303 950	13,61	50,04	4 318 000	587 680	13.61	587 680
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					4 210 635		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	13,61	>>>	4 318 000		60,00	352 608

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité <input type="text" value="4 210 635"/> =	Produit total de référence (total colonne 5)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			99 927	0	0	- 555 875	- 455 948

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
4 563 243		- 455 948		4 107 295

À SAINT-LO

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
 HERVE BRABANT
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 12/04/2024

Pour la Commune,


 Annaïg LE JOSSIC
 La Maire,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	3 462
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	92 569
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation : **3 896**

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	518 507

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	24 939
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	4 318 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	147 856
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,847559
d. Taux FB commune 2020	25,25
e. Taux FB département 2020	21,42

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,85	114,63	2,28000	112,35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	42,15	127,05	10,05000	117,00
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,99	61,13	11,09000	50,04
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	8,93
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

23,46